COMMUNE DE LA BRUGUIÈRE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 7 novembre 2023 – 20h30

Nombre de conseillers :	
En exercice :	10
Présents :	07
Votants :	10

Présents : Didier GODEFROY le Maire, Vincent SOUPÉ, Jean-Marie SADARGUES, Claude DUVALET, Fabien BASTIDE, Laurie MARTIN, Gilles BAYOU.
Pouvoir : Claire GREFFEUILLE donne procuration à Didier GODEFROY
Joël FERRIER donne procuration à Jean-Marie SADARGUES
Jean Bernard HODÈS donne procuration à Vincent SOUPÉ
Secrétaire de séance : Vincent SOUPÉ
Un administré présent

Conseil Municipal

1) Approbations des délibérations.

2) Approbations du dernier compte rendu.

3) Délibération de désignation du référent déontologue de l'élu.
La loi 3DS a prévu la possibilité pour tout élu local de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques. Monsieur Nicolas FONT, avocat de la CCPU, a confirmé son accord pour cette désignation. Après discussion et après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner Monsieur FONT en tant que référent déontologue pour les membres du conseil, approuve les modalités de saisine du référent et décide que le référent sera rémunéré par la commune par une indemnité de vacation de 80,00€ brut maximum par dossier.

4) Modification des horaires d'extinction de l'éclairage public.
Un bilan de l'année passée est fait par Monsieur le maire. Ce bilan est positif même si quelques ajustements sont à faire. Après discussion et après avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de repousser l'extinction de l'éclairage public en été de 1h à 6h (du 01/07/2024 au 31/08/2024), de repousser l'extinction de l'éclairage loirs des activités festives en fonction du type d'activité, de maintenir l'extinction de l'éclairage public de 23h à 6h le reste de l'année.

5) Demande de subvention de l'APE Vallée de la Tave 2023-2024.
Les subventions allouées ont été faites pour l'USEP et non à l'APE. Après discussion et après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 300,00€ à l'APE en tant qu'association. Il sera demandé à l'APE de multiplier ses activités sur la commune de la Bruguière.

6) Demande de retrait de la commune de Castillon du Gard et d'adhésion à la CCPU selon la procédure dérogatoire.
La CCPU s'est déjà prononcée favorablement, reste aux mairies de donner leur avis sur la question. Après discussion et après avoir délibéré, le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable à l'adhésion de la commune de Castillon du Gard à la CCPU.

7) Etat d'assiette et désignation des coupes de bois exercice 2024.

Monsieur Claude HENRY a adressé une proposition des coupes de bois de l'exercice 2024 dans les forêts relevant du régime forestier. Il préconise la suppression de certaines coupes car les arbres ne sont pas assez développés. Après discussion et après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité l'état d'assiette et désignation des coupes de bois exercice 2024.

8) Convention d'adhésion au service partenariat CNRACL et invalidité.

Monsieur le maire rappelle l'obligation de conseil pour les employés au sujet de la retraite et invalidité. Le CDG30 propose ces services. Monsieur le maire rappelle que leurs services sont facilement joignables au téléphone. Après discussion et après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de signer une convention d'adhésion au service partenariat CNRACL et invalidité du centre de gestion du Gard.

9) Convention d'adhésion au service de prévention des risques professionnels.

Il y a une même obligation pour la prévention des risques professionnels. Après discussion et après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de signer une convention d'adhésion au service de prévention des risques professionnels du centre de gestion du Gard.

10) Convention d'adhésion au service de psychologie du travail.

Il y a une même obligation pour assurer la santé physique et mentale des agents. Après discussion et après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de signer une convention d'adhésion au service de psychologie du travail du centre de gestion du Gard.

11) Questions diverses.

11.1. Situation du parc photovoltaïque.

Monsieur le maire fait lecture de l'ordonnance du 30 octobre 2023 du tribunal administratif de Nîmes informant la commune qu'il est donné acte du désistement de la requête de l'association Uzège - Pont du Gard durable.

11.2. SMEG.

Monsieur Claude DUVALET explique la proposition de transfert de compétences de l'éclairage public auprès du SMEG. Une plaquette de présentation est disponible en mairie. La municipalité se laisse le temps de réfléchir au pour et au contre de ce transfert de compétences.

11.3. Chemin de liaison RD238 - Chemin des treilles.

L'implantation du chantier a été faite par l'entreprise Robert. L'entreprise Balzagette doit commencer les travaux cette semaine. Deux semaines d'études et six semaines d'exécution sont prévues.

11.4. Préparation du 11 novembre.

Un document sera envoyé via le flash info pour informer l'ensemble des habitants de la Bruguière.

11.5. Repas des aînés.

Ce repas aura lieu le 16 décembre à midi au foyer. Le traiteur sera le même qu'au repas des aînés de l'année dernière.

11.6. Téléthon.

Le samedi 9 décembre, plusieurs actions seront menées pour le Téléthon 2023. La vente de pain et viennoiseries, l'organisation d'une course et tombola par la Bruguière Running, une activité danse au foyer par le club de dance et la tenue d'une buvette par le comité des fêtes.

11.7. Première semaine de Patrice VIZCAINO.

Jeudi 2 novembre 2023, Patrice VIZCAINO, notre tout nouvel employé municipal a pris ses fonctions dans la commune. Il a pris possession de ses locaux et nettoyé les abords du village pour la préparation de la cérémonie du 11 novembre.

11.8. Croisement RD238

Monsieur le maire fait lecture d'un courrier réponse du Conseil départemental du Gard. Un potelet de ville à mémoire de forme pourrait être installé le long du mur de la propriété de M. et Mme MAJCHRZAK, mais sa mise en œuvre ne doit pas entraîner un déport important sur la chaussée opposée, prendre en compte les réseaux présents en eau potable et assainissement pluviale. Cette proposition a été adressé à M. et Mme MAJCHRZAK. Nous sommes dans l'attente de leur réponse.

11.9. Fissures de l'église

Un second devis a été envoyé à la mairie. Etant donné les prix, nous attendons un troisième devis pour prendre une décision sur la marche à suivre.

11.10. Conseil d'école

Madame LAPIERRE souhaite le changement de son bureau et chaise. Monsieur le maire lui a demandé de proposer plusieurs choix de matériel sur catalogue pour permettre d'acheter ce qui lui conviendrait le mieux rapidement.

11.11. Ouverture et fermeture du foyer.

Un badge sera remis à chaque président d'associations qui utilisent le foyer afin de désactiver et d'activer l'alarme. La frappe du code d'accès sera bientôt supprimée.

11.12. SIRPVT

Un changement de secrétaire a été fait et une augmentation des primes de fin d'année votée.

11.13. Rencontre avec l'inspecteur d'académie.

Point de situation sur effectif de élèves du syndicat.
L'inspecteur d'académie valide le dispositif Vigipirate organisé devant l'école de la Bruguière.

11.14. Analyse de l'eau

Monsieur Claude DUVALET rappelle que les analyses de l'eau sont disponibles sur internet sur le site sante.gouv.fr

11.15. Questions du public

11.15.1. Croisement RD238

Les poteaux ne permettent pas le passage d'une poussette sans se déporter sur la chaussée.

11.15.2. Déboisement.

Quels sont les objectifs du déboisement réalisé sur la commune ? Monsieur le maire énonce plusieurs raisons : l'ouverture du milieu, l'agropastoralisme, l'aigle de Bonelli et la protection contre les incendies de feu de forêts. Le syndicat mixte des gorges du Gardon gère l'ensemble du projet y compris "les Garennes" dans le cadre du programme européen de sauvegarde de l'aigle de Bonelli.

La séance est levée à 22h27.

Le Maire,
Didier GODEFROY

MAIRIE de LA BRUGUIÈRE (Gard)